

Image not found or type unknown



## Salaire minimum convention

Par **lcaf**, le **03/02/2015** à **22:36**

Bonjour,

je fais partie de la convention des sociétés de conseils, il paraît qu'il y a une grille des minimums de salaire. Sur ma fiche de paie j'ai un coef de 140 pour un statut ETAM. Alors que sur la convention ça commence à 200. Dois-je aller à l'inspection du travail pour vérifier l'info ? Et pour vérifier si ma fiche de paie est bonne

Par **P.M.**, le **04/02/2015** à **09:45**

Bonjour,

Vous pourriez vous rapprocher de l'Inspection du Travail mais il n'est pas sûr que vous trouviez sur le moment quelqu'un pour vous répondre avec compétence, vous pourriez aussi vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise d'une organisation syndicale...